

Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal**Du mardi 8 octobre 2024 à La Chaux****1. Propos de bienvenue**

Le président M. Pierre AUBRY prend la parole et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués des communes et remercie la commune de La Chaux qui nous reçoit à la Grande salle. Il remercie particulièrement la présence de M. Jean-François BORGEAUD, directeur des écoles de Cossonay.

2. Appel

La secrétaire prend la parole pour l'appel.

Sont présents : 27 personnes dont 14 délégués municipaux, et 13 délégués des conseils. Le quorum étant atteint (majorité absolue des membres +1 et les 2/3 tiers des communes membres), l'Assemblée peut valablement siéger.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Ce document a été envoyé à chaque membre et personne ne demande sa lecture. Il est accepté par 26 oui et 1 abstention. Le président remercie sa rédactrice, Mme Samanta CARDAROPOLI, secrétaire.

4. Assermentations éventuelles

Le président assermente Mme Chantal ARN (Cossonay), Mme Reshma BECHAT (Mex), M. Carmine CIARAMELLA (Lussery-Villars), M. Juan Carlos HERNANDEZ (Daillens), M. Bernard DUFOUR (La Chaux), M. Thierry BUTIN (Penthaz) et M. Thierry BERNEY (Senarclens).

5. Communications du bureau et courrier

Trois communications nous ont été envoyées par les communes. La nomination comme déléguée de Mme Chantal ARN (Cossonay), comme délégué de M. Carmine CIARAMELLA (Lussery-Villars) et la démission de Mme Chantal DI LALLO (Vuflens-la-Ville).

Pour rappel, un accès au site internet de l'ASIcOpe a été créé pour le Conseil intercommunal. Tous les documents utiles y sont déposés par le secrétariat de l'association. Pour y accéder, il faut se rendre sur le site www.asicope.ch, ensuite cliquer en bas de la page sur « extranet », ajouter le mot de passe CI2024-ASICOPE. Cette information sera envoyée à vos communes après la séance avec les documents usuels.

6. Communications du Comité de Direction (CODIR)**M. Albert EMERY (président) :**

Transports : Il y a eu des perturbations dans les transports. La gestion a été compliquée car les élèves sont de plus en plus nombreux et souvent déplacés à cause de l'organisation des classes. Cela augmente les transports et crée de l'incompréhension chez certains parents qui demandent des explications régulièrement. Le comité remercie les secrétaires pour ce travail de réponse à chaque demande. Le comité travaille à l'amélioration du système actuellement

mis en place. Une entreprise va être mandatée afin de faire les marchés publics pour l'année 2026.

Cantine : La gestion de la cantine va plutôt bien. Actuellement le service du personnel est complet mais il faut régulièrement chercher du monde car souvent les personnes démissionnent. La raison est que c'est un travail difficile qui interfère avec la pause de midi et la gestion personnelle des repas. Tout comme les patrouilleurs, ce sont des heures de travail pas évidentes. Le comité est reconnaissant envers ces personnes qui s'investissent alors que les élèves sont de plus en plus agités et difficiles à gérer.

Le conseil d'établissement : Ce conseil remplace la commission scolaire de l'époque. Notre constat est qu'il n'est plus adapté à l'école d'aujourd'hui. La seule chose valable était la possibilité de donner un congé supplémentaire aux élèves, ce qui a perdu de sa substance avec le système Joker (possibilité d'accorder 3 journées de congé). Des discussions sont en cours pour trouver des solutions et notamment une raison d'être au conseil d'établissement. À noter également qu'il y a déjà eu deux démissions à ce jour car les membres se sentent perdus.

Pour conclure, le Comité a lancé en début d'année un marché public pour remplacer les tables et les chaises ainsi que le mobilier de bureau pour les PAM. Il a adjugé ces travaux mais attend encore un éventuel recours. Il y aura donc un nouveau préavis qui va être établi à ce sujet. Vous serez donc reconvoqué d'ici la fin de l'année pour une séance particulière.

7. Préavis du Comité de Direction N°2/2024 relatif au budget 2025 de l'ASIcPe

La lecture du préavis du CODIR n'est pas demandée.

Le président cède la parole à la rapportrice de la commission de gestion, Mme Caroline JAUGEY.

La discussion est ouverte.

Personne ne demande à prendre la parole.

Le président relit les conclusions :

Le Conseil intercommunal de l'ASIcPe

- vu le préavis du Comité Directeur No 2/2024 relatif à l'adoption du budget 2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'attribuer le montant de CHF 20'000.- au fonds de renouvellement du mobilier, du matériel et des machines,
- d'adopter le budget 2025 de l'Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz et environs.

Les délégués approuvent le préavis du Comité de Direction N°2/2024 à l'unanimité.

8. Élections éventuelles

Aucune élection n'est nécessaire.

9. Propositions individuelles et divers

La prochaine séance extraordinaire du Conseil intercommunal se déroulera le jeudi 28 novembre 2024 à 19h à Senarclens. Il aura pour objectif de discuter du préavis sur le mobilier qui n'a pas pu être présenté ce soir.

La commission de gestion sera convoquée pour une séance avec le CODIR, le 13 novembre 2024 à 20h00 au bureau de l'ASiCoPe à Cossonay. Une convocation sera envoyée aux membres de la commission de gestion en temps opportuns.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Mme Anne-Lise RIME (L'Isle), demande s'il est possible que le projet du rapport de la commission soit transmis avant la séance aux communes pour que les délégués puissent en prendre connaissance en avance afin de limiter les éventuelles questions et permettre une meilleure compréhension des éléments.

M. Yves JAUNER (CODIR) demande que le projet du rapport soit également transmis au CODIR.

Le président accepte ces demandes et le nécessaire sera fait pour les prochains conseils.

M. Yves JAUNER (CODIR) revient également sur l'acceptation de l'attribution des CHF 20'000.00 au fond de réserve. Il explique qu'en 2026, le budget sera établi selon le nouveau système MCH2 et que toute attribution dans un fond de réserve devra faire l'objet d'un règlement pour l'utilisation de ce dernier. Une partie de ce fond devrait être utilisée pour financer le mobilier (voir ci-dessus) et l'autre en 2025, à moins d'identifier un besoin ultérieur. Actuellement le fond de réserve présente un solde d'environ CHF100'000.00.

Le président informe également l'assemblée que sur le site de l'ASiCoPe il y a toujours la possibilité de consulter les documents qui sont émis comme les préavis, rapports de commissions, procès-verbaux et autres documents (voir point 5).

Le président remercie l'audience et clôt la séance à 19h24.

Le président :



La secrétaire :



